



**7080  
Frameries**

**PROVINCE DE HAINAUT  
ARRONDISSEMENT DE MONS  
COMMUNE DE FRAMERIES**

Réf. : PU/HY-2020/029

# **AVIS URBANISME**

## **CREATION D'UNE VOIRIE DE LIAISON**

### **Permis d'urbanisme sollicité par l'IDEA sc**

### **Affichage de la décision du Conseil Communal**

---

Le Collège communal informe la population que le Conseil communal, en sa séance 28 juin 2020, a décidé à l'unanimité :

- D'approuver l'ouverture et la création de la voirie de liaison relative à la demande de l'IDEA, et ce, afin de réaliser le bouclage des voiries du site en cause, à savoir, la zone d'activité économique industrielle se situant entre le PASS et le chemin de Binche, et dite "Le Crachet" ;
- D'approuver le principe de rétrocession de la voirie équipée à la commune, à titre gratuit, par l'IDEA, et ce, suite à sa réception provisoire,

Date d'affichage du présent avis : 06 juillet au 21 juillet 2020.

Les réclamations et observations peuvent être formulées et la décision peut être consultée, par prise de rendez-vous préalable, à l'Administration Communale, Service Urbanisme au 1 rue Archimède à 7080 Frameries, auprès de Monsieur YILDIRIM Haki, Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme :

Lundi et mercredi de 9 à 12h et de 13h à 15h30,

Mardi, uniquement l'après-midi de 13h à 18h,

Vendredi uniquement le matin de 9h à 12h.

Conformément aux modalités définies à l'article 18 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, tout tiers justifiant d'un intérêt peut introduire un recours auprès du Gouvernement.

A peine de déchéance, le recours est envoyé au Gouvernement dans les quinze jours à compter du jour qui suit l'affichage, pour les tiers intéressés.

A Frameries, le 06 juillet 2020

Pour le Collège,  
Philippe WILPUTTE  
Directeur général

Jean-Marc DUPONT  
Bourgmestre